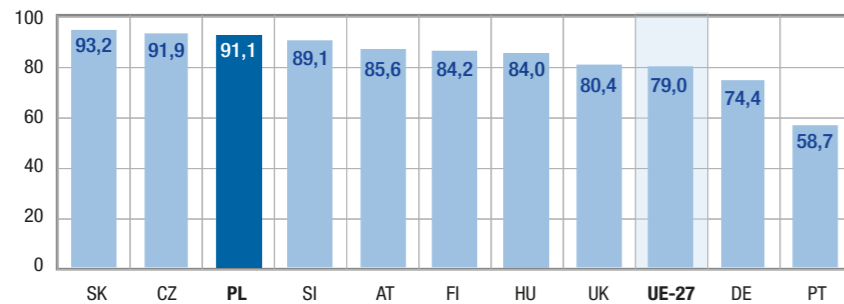




**L'éducation et la formation en chiffres**

**Niveau d'éducation des jeunes**

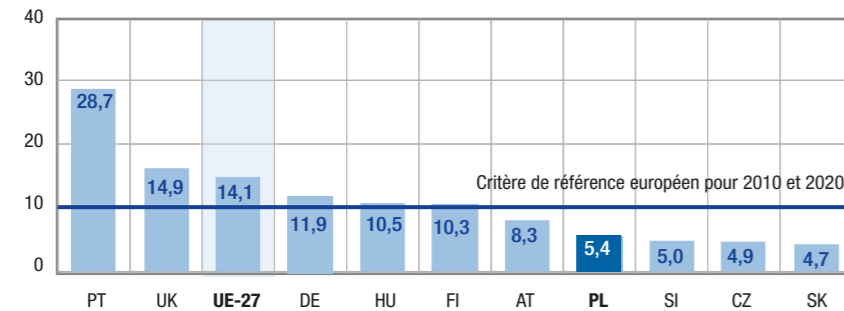
Population de 20-24 ans ayant achevé au moins le 2<sup>e</sup> cycle du secondaire (2010, %)



Source: Eurostat, enquête sur les forces de travail; données extraites le 28.7.2011.

**Jeunes déscolarisés précoces**

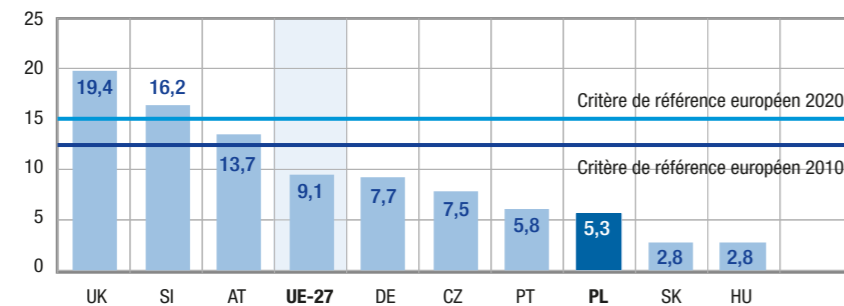
Population de 18-24 ans dont le niveau d'éducation ne dépasse pas le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire et ne suivant ni études, ni formation (2010, %)



Source: Eurostat, enquête sur les forces de travail; données extraites le 28.7.2011.

**Participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie**

Participation à l'éducation et à la formation de la population de 25-64 ans au cours des quatre semaines précédant l'enquête (2010, %)



Source: Eurostat, enquête sur les forces de travail; données extraites le 28.7.2011.

**Niveau d'éducation de la population**

Population de 25-64 ans, par niveau d'éducation le plus élevé atteint en Pologne et dans divers États membres sélectionnés (2010, %)

	CITE 0-2	CITE 3-4	CITE 5-6
République tchèque	8,1	75,2	16,8
Slovaquie	9,0	73,6	17,3
<b>Pologne</b>	<b>11,3</b>	<b>65,8</b>	<b>22,9</b>
Allemagne	14,2	59,2	26,6
Slovénie	16,7	59,6	23,7
Finlande	17,0	44,8	38,1
Autriche	17,5	63,2	19,3
Hongrie	18,7	61,2	20,1
Royaume-Uni	23,9	41,1	35,0
Portugal	68,1	16,5	15,4
<b>UE-27</b>	<b>27,3</b>	<b>46,8</b>	<b>25,9</b>

CITE Classification internationale type de l'éducation  
CITE 0-2 Niveaux préprimaire, primaire et 1<sup>er</sup> cycle du secondaire  
CITE 3-4 Niveaux 2<sup>e</sup> cycle du secondaire et postsecondaire  
CITE 5-6 Enseignement supérieur

Les pays sont classés par ordre décroissant de la population ayant atteint au moins le niveau 3.

Source: Calculs du Cedefop, basés sur Eurostat, enquête sur les forces de travail; données extraites le 28.7.2011.

**Pour plus d'informations**

- Cedefop (2011). *Vocational education and training in Poland: short description*. 2011. Luxembourg: Publications Office. Disponible sur internet: [http://www.cedefop.europa.eu/EN/Files/4105\\_en.pdf](http://www.cedefop.europa.eu/EN/Files/4105_en.pdf)
- ReferNet. Poland: *VET in Europe – Country report 2010*. Disponible sur internet: [http://libserver.cedefop.europa.eu/vetelib/eu/pub/cedefop/vetreport/2010\\_CR\\_PL.pdf](http://libserver.cedefop.europa.eu/vetelib/eu/pub/cedefop/vetreport/2010_CR_PL.pdf) [cité: 20.07.2011]
- Eurydice (2010). *The system of education in Poland: Warsaw, 2010*. Disponible sur internet: [http://www.eurydice.org/pl/sites/eurydice.org/pl/files/the\\_system\\_2010.pdf](http://www.eurydice.org/pl/sites/eurydice.org/pl/files/the_system_2010.pdf) [cité: 20.07.2011]

<a href="http://www.poland.gov.pl">www.poland.gov.pl</a>	Site web officiel de présentation de la République de Pologne (service sous l'égide du ministère des affaires étrangères)
<a href="http://www.stat.gov.pl">www.stat.gov.pl</a>	Office central de la statistique
<a href="http://www.funduszeuropejskie.gov.pl/english/">www.funduszeuropejskie.gov.pl/english/</a>	Fonds structurels de l'UE en Pologne (service d'information du ministère du développement)
<a href="http://www.mg.gov.pl">www.mg.gov.pl</a>	Ministère de l'économie
<a href="http://www.standaryzyszkolenia.praca.gov.pl">www.standaryzyszkolenia.praca.gov.pl</a>	Base de données du ministère de l'économie sur les normes de formation professionnelle modulaire et de certification professionnelle
<a href="http://www.mpips.gov.pl/">www.mpips.gov.pl/</a>	Ministère du travail et de la politique sociale
<a href="http://www.men.gov.pl">www.men.gov.pl</a>	Ministère de l'éducation nationale
<a href="http://www.nauka.gov.pl">www.nauka.gov.pl</a>	Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur
<a href="http://www.english.pan.pl/">www.english.pan.pl/</a>	Académie des sciences de Pologne
<a href="http://www.zrp.pl/tabid/314/language/pl-Default.aspx">www.zrp.pl/tabid/314/language/pl-Default.aspx</a>	Union polonaise de l'artisanat
<a href="http://www.psz.praca.gov.pl/">www.psz.praca.gov.pl/</a>	Services publics de l'emploi
<a href="http://www.refernet.pl">www.refernet.pl</a>	ReferNet Pologne
<a href="http://www.ohp.pl/en/">http://www.ohp.pl/en/</a>	Service du volontariat

Nous tenons à remercier le personnel de ReferNet Pologne et la task force sur la formation et les ressources humaines (BKKK), tout particulièrement Agnieszka Luck, pour sa précieuse contribution.

Cette brochure vise à exposer les principaux aspects de l'EFP en Pologne et ne prétend pas à l'exhaustivité.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Fernanda Ferreira et Patrycja Lipińska, coordinatrices de projet au Cedefop.



Europe 123, 570 01 Thessaloniki (Pylea), GRÈCE  
PO Box 22427, 551 02 Thessaloniki, GRÈCE  
Tél. +30 2310490111, Fax +30 2310490020, E-mail: [info@cedefop.europa.eu](mailto:info@cedefop.europa.eu)

visit our portal [www.cedefop.europa.eu](http://www.cedefop.europa.eu)



8037 FR – TI-30-11-233-FR-C – doi:10.2801/94810

# Regards sur l'EFP en Pologne



### Tradition et modernisation

L'efficacité de l'enseignement professionnel est une priorité pour la politique éducative en Pologne. Les récents changements visent à développer un système d'enseignement et de formation professionnels (EFP) flexible, en phase avec le marché du travail et les progrès technologiques et scientifiques, à la hauteur des enjeux de la mondialisation. Les réformes sont aussi dictées par les exigences du processus de Copenhague et la nécessité de préparer la compatibilité du système avec le cadre national des certifications.

Les axes prioritaires de la politique éducative sont les suivants:

- développer un système flexible, capable de s'adapter aux progrès de la science, des nouvelles technologies et de la mondialisation, ainsi qu'aux mutations sur le marché du travail;
- mettre en place un système de qualifications professionnelles transparent;
- établir un système unifié de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises sous différentes formes;
- développer les compétences clés parallèlement aux compétences professionnelles.

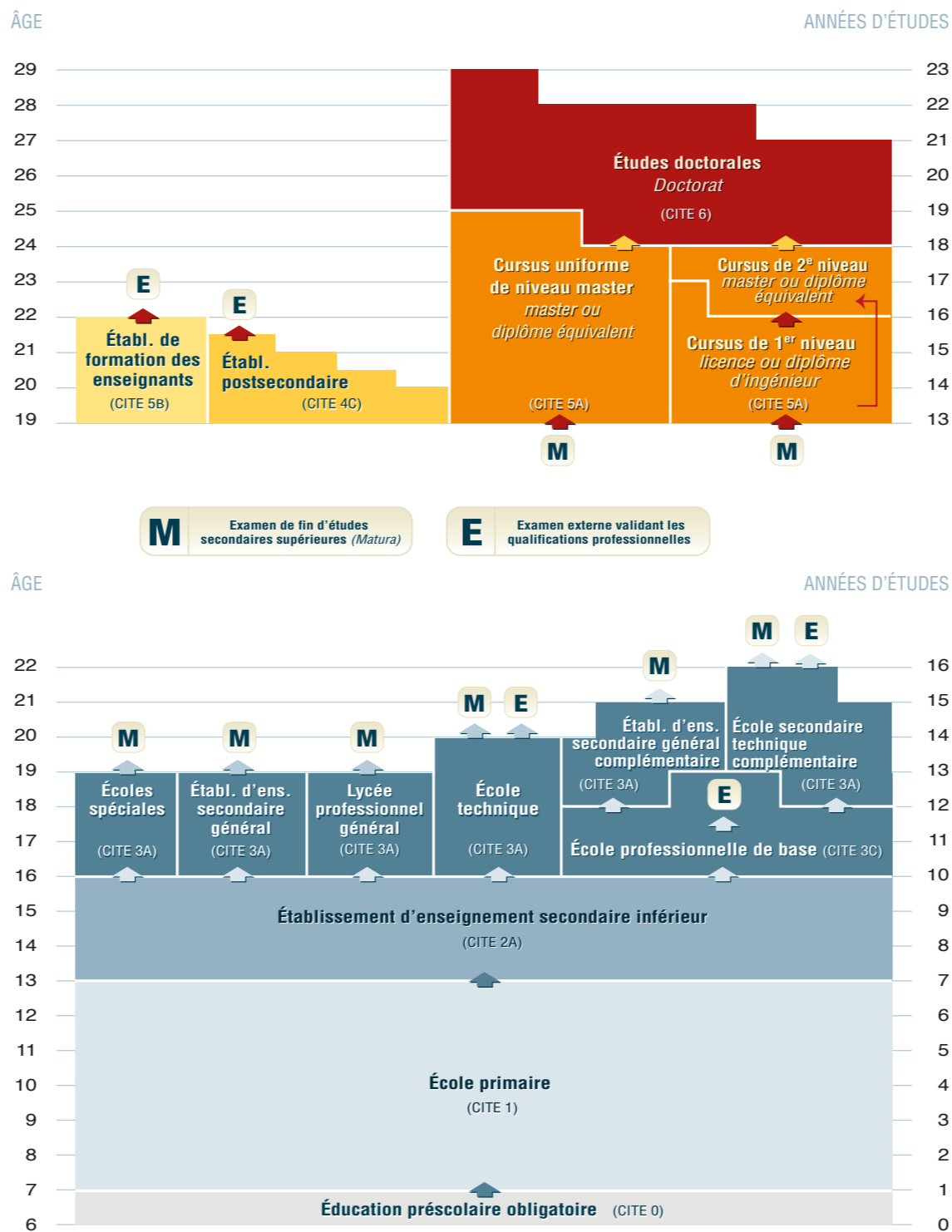
### Structure

En Pologne, la scolarisation est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans. À l'issue du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire (obligatoire), à 16 ans, les élèves peuvent opter pour l'EFP et, dans ce cas, ils ont le choix entre plusieurs formules. La durée des programmes professionnels est de 2 à 6 ans au niveau du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire et de 3 à 6 ans au niveau supérieur, en fonction du type d'établissement.

Il existe plusieurs types d'établissements d'EFP.

- Le **lycée professionnel général** (*liceum profilowane*) en 3 ans, qui comporte un volet général et un volet professionnel général. Les 15 profils de l'enseignement professionnel général correspondent aux catégories professionnelles répertoriées dans la classification polonaise des activités. Les diplômés du *liceum profilowane* peuvent poursuivre leur formation dans les nouveaux établissements postsecondaires. En outre, le certificat de fin d'études secondaires (*matura*) leur donne accès à l'enseignement supérieur général ou professionnel.
- L'**école professionnelle de base** (*zasadnicza szkola zawodowa*) en 2 ou 3 ans, qui débouche sur une certification de travailleur qualifié, est le seul établissement d'EFP du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire qui délivre un diplôme professionnel mais ne prépare pas au *matura*. La durée des programmes pour chaque profession est précisée dans la classification des professions pour l'enseignement professionnel.
- L'**école secondaire technique** (*technikum*) en 4 ans, qui permet d'obtenir à la fois le *matura* et une qualification professionnelle du niveau de technicien. À l'issue de leur formation, les diplômés peuvent se présenter à un examen externe confirmant leur qualification professionnelle. L'obtention du *matura* en quatrième année leur donne accès à l'enseignement supérieur.
- L'**école secondaire technique complémentaire** (*technikum uzupełniające*) en 3 ans, qui s'adresse aux élèves sortant d'une école professionnelle de base. Elle vise à amener les élèves à un niveau intermédiaire et les prépare à l'examen confirmant leur qualification professionnelle et au *matura*. Au terme du programme, les apprenants se voient délivrer le certificat de fin de *technikum*, sous réserve qu'ils n'aient pas obtenu de note éliminatoire à la fin de la dernière année.
- Les **écoles spéciales** (*szkola specjalna*) en 3 ans, qui préparent à l'exercice d'un métier spécifique, s'adressent principalement aux apprenants souffrant de handicap mental ou de handicaps multiples qui ont achevé le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire. Les programmes et l'organisation de l'enseignement sont adaptés à leurs besoins et capacités spécifiques. À l'issue du programme, les apprenants obtiennent un certificat d'aptitude à exécuter un travail donné, qui n'est toutefois pas une certification professionnelle à part entière.
- Les **écoles postsecondaires** (*szkoly policealne*) en 2,5 ans, qui préparent les diplômés des lycées d'enseignement général à une certification professionnelle.
- Les **établissements de formation des enseignants** (*kolegia nauczycielskie*) en 3 ans, qui délivrent une certification permettant d'enseigner une langue étrangère dans le primaire ou le secondaire. Un autre type d'établissement de formation pédagogique prépare les enseignants des écoles maternelles et primaires et autres structures éducatives.
- Les **établissements d'enseignement supérieur** (*instytucje szkolnictwa wyższego*) peuvent, selon leur compétence, être généraux ou professionnels. Dans les deux cas, ils sont habilités à dispenser des cursus de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> niveaux et des cursus uniformes de master, mais ils ne sont pas habilités à proposer des études doctorales.

### Le système éducatif polonais



Source: ReferNet Pologne, 2010.

### Caractéristiques

- L'**amélioration de la qualité de l'EFP est une priorité** de la politique éducative en Pologne. La réalisation de cet objectif passe par la collaboration avec les employeurs et par le développement de réseaux d'entreprises offrant les meilleures possibilités de formation. Les apprenants pourront s'y familiariser avec les méthodes modernes de gestion, d'organisation du travail, ainsi que d'application et d'utilisation des nouvelles technologies, et leurs enseignants mettre à jour leurs savoirs théoriques et pratiques. Des efforts sont déployés pour inciter les employeurs à participer à l'EFP, grâce à la mise en place de mécanismes financiers destinés à soutenir la coopération avec les établissements éducatifs. Par exemple, le coût de la formation professionnelle des jeunes travailleurs peut être pris en charge au titre du fonds pour la main-d'œuvre.
- La **formation en apprentissage est considérée comme une voie alternative** à l'EFP à plein temps en établissement. Elle est organisée dans les petites et moyennes entreprises, principalement dans les métiers de l'artisanat. Les employeurs sont le plus souvent affiliés à une association professionnelle ou une chambre de métiers et la formation est supervisée par la chambre concernée ou par une association professionnelle désignée à cet effet. Selon les données fournies par l'Union polonaise de l'artisanat (*Związek Rzemiosła Polskiego*), en 2009/2010, 90 669 jeunes travaillaient sous contrat d'apprentissage.
- En 2010, la Pologne affichait un taux d'abandon scolaire de 5,4 %, un taux plutôt faible par rapport à la moyenne de l'UE (14,1 %). Les données font apparaître une tendance à la baisse depuis 2004, ce qui suggère une **sensibilisation accrue à l'importance de l'éducation** dans la société. Cela témoigne également de la réussite des instruments d'aide aux apprenants menacés ou victimes d'exclusion sociale ou économique. Un exemple en est le réseau des centres d'assistance et de conseil pédagogiques, qui coopère avec les établissements scolaires et le service du volontariat (*Ochotnicze Hufce Pracy*).
- Le système éducatif permet une **transition relativement souple entre EFP et enseignement général** car les programmes des matières générales sont les mêmes dans les établissements d'EFP (écoles secondaires techniques) et d'enseignement général. Les sortants des écoles professionnelles de base peuvent poursuivre leurs études ou formation dans les établissements d'enseignement complémentaire technique ou général.

### Enjeux

Les principaux enjeux de l'EFP en Pologne sont les suivants

- **Élaboration de la politique nationale d'éducation et de formation tout au long de la vie.** La nouvelle stratégie nationale d'éducation et de formation tout au long de la vie n'a pas encore été formulée, bien que le programme national de réforme pour la période 2008-2011, établi par le ministère de l'économie, prévoit la préparation et la mise en œuvre d'une telle stratégie, assortie d'instruments juridiques et institutionnels appropriés.
- **Participation des adultes à l'éducation et à la formation tout au long de la vie.** Selon les données d'Eurostat, en 2010, le taux de participation à l'apprentissage tout au long de la vie (formation continue) de la population de 24-65 ans était de 5,3 %, taux nettement inférieur au taux moyen observé dans l'UE (9,5 %). Le groupe participant le plus à la formation continue formelle est la population féminine (57,1 %). Les actifs occupés sont plus susceptibles de participer à la formation continue formelle; près de la moitié des participants ont moins de 30 ans. Les groupes qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à la formation continue sont les handicapés, les individus de 45 ans et plus et les femmes revenant sur le marché du travail après un congé de maternité.
- **Le cadre national des certifications** n'a pas encore été mis en place mais il sera établi d'ici à 2012. L'inventaire exhaustif des composantes du système de certification est en cours et sera suivi de l'élaboration du cadre et de ses modalités de mise en œuvre, y compris les changements législatifs nécessaires. En parallèle, il est prévu de développer un système de validation des acquis non formels et informels.
- **Développement d'un système efficient d'anticipation des compétences requises sur le marché du travail.** Il n'existe pas de système national d'anticipation des besoins de compétences. Les employeurs et les instituts de recherche conduisent des enquêtes aléatoires sur les compétences professionnelles des diplômés et sur la demande de compétences spécifiques dans le cadre de projets sectoriels, régionaux ou locaux. L'instauration d'un système commun efficace et efficient de prévision de la demande d'ensembles de compétences spécifiques exige un dispositif efficient permettant de mesurer l'efficacité externe de l'éducation et de conclure des accords de coopération entre les diverses entités.